



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 15 DECEMBRE 2025

Budget Général, SPANC et SPED-Créances irrécouvrables - Admission en non-valeur

DÉLIBÉRATION

N° 2025-128

En exercice : 38
Titulaires présents : 29
Absents : 9
Pouvoirs : 2
Nombre de votants : 31

Le 15 décembre de l'année deux mille vingt-cinq à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, salle du Conseil Municipal à la Mairie, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 9 décembre dernier, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Bernard GIRE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Maryline MANTION	P	
Jérôme BERNARD	A		Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	A		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	A		Christophe LEJEUNE	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P				

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplié(e) par

Exposé

L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable.

C'est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise le montant admis.

Le Trésorier de Luxeuil-les-Bains a présenté des états de titres irrécouvrables relatifs aux budgets Général, SPANC et SPED pour les motifs tels que :

- Poursuite sans effet,
- RAR inférieur seuil poursuite
- PV de carence - Poursuite sans effet
- N'habite plus à l'adresse indiquée...

Le montant des états de titres irrécouvrables présentés par le trésorier sont exposés ci-dessous (Annexe 1) :

***Budget Général**

N°	PERIODE	NATURE	MONTANTS ANV	NOMBRE FACTURES ANNUELLES	MONTANTS ANNUELS
1	Année 2022	1 Facture Périscolaire	6.77 €	3 513	320 069 €
2	Année 2024	3 Factures Périscolaire	3.10 €	3 715	337 394 €
3	Année 2025	1 Facture Périscolaire	2.46 €		
	TOTAL	5 Factures	12.33 €		

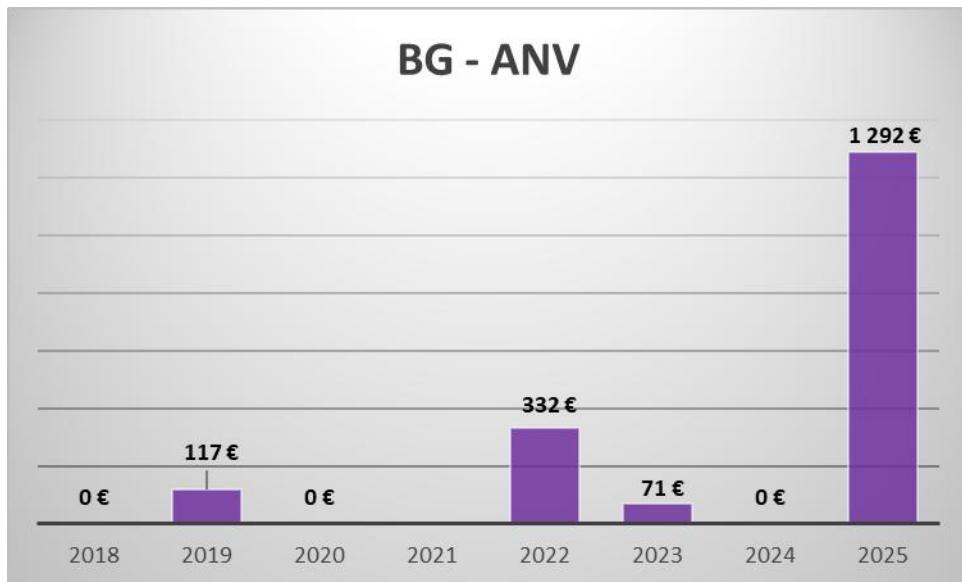
***Budget SPANC**

Ce sont les premières admissions en non-valeur qui sont proposées depuis la création du budget SPANC.

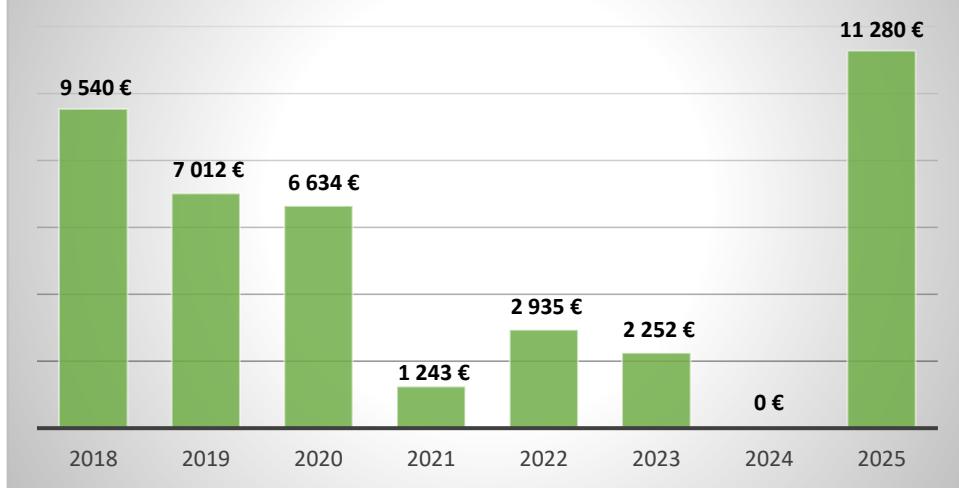
N°	PERIODE	NATURE	MONTANTS ANV	NOMBRE FACTURES ANNUELLES	MONTANTS ANNUELS
1	Année 2021	2 Factures	66.15 €	1251	63 228 €

***Budget SPED**

N°	PERIODE	NATURE	MONTANTS ANV	NOMBRE FACTURES ANNUELLES	MONTANTS ANNUELS
1	Année 2017	1 Facture OM	116.83 €	13 524	1 521 276 €
3	Année 2019	4 Factures OM	823.96 €	13 268	1 363 588 €
7	Année 2023	1 Facture OM	0.10 €	13525	1 439 988 €
8	Année 2024	4 Factures OM	54.31 €	13560	1 418 642 €
9	Année 2025	3 Factures OM	100.40 €		
	TOTAL	13 Factures	1 095.60 €		



SPED - ANV



Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Admet en non-valeur des redevances irrécouvrables sur le budget Général dont le montant s'élève à douze euros trente-trois centimes (12.33€),
- Admet en non-valeur des redevances irrécouvrables sur le budget SPANC dont le montant s'élève à soixante-six euros quinze centimes (66.15€),
- Admet en non-valeur des redevances irrécouvrables sur le budget SPED dont le montant s'élève à mille quatre-vingt-quinze euros soixante centimes (1 095.60 €),
- Affecte ces sommes au compte 6541 « créances admises en non-valeur », les crédits étant inscrits au BP 2025 à hauteur de 900 € au budget Général, 1 000 € au budget SPANC et 11 000 € au budget SPED,
- Effectue une reprise au compte 7817 « reprises sur dépréciations des actifs circulants ». Les provisions constituées s'élèvent à 12 470,06 € sur le budget général, 1 060 € sur le budget SPANC et 43 036.82 sur le budget SPED.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 20/11/2025
 25200 - SCE OM CC PAYS LUXEUIL -
 Exercice 2025
 Type de liste : Non valeur

Emettre au nom de la collectivité un mandat typé NON VALEUR au 6541 avec comme Numéro de la liste 7832481033
 pour un montant total de 1095,6€

Inférieur strictement à 100
 Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000
 Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000
 Supérieur ou égal à 5000

9 pièce(s) pour 227,15 €
 4 pièce(s) pour 868,45 €
 0 pièce(s) pour 0 €
 0 pièce(s) pour 0 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Montant	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2025	R-6-372			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	46,94	46,94	Poursuite sans effet	
2024	R-7-370			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	47,07	47,07	Poursuite sans effet	
2025	R-1-372			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	47,59	47,59	Poursuite sans effet	
2017	R-3-39			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	116,83	116,83	Poursuite sans effet	
2024	R-1-1152			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	75,62	1,24	RAR inférieur seuil poursuite	
2019	R-28-1			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	72,34	72,34	Poursuite sans effet	

2019	R-30-1			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	215,00	215,00	Poursuite sans effet		
2019	R-29-1			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	390,00	390,00	Poursuite sans effet-		
2023	R-9-527			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	77,62	0,10	RAR inférieur seuil poursuite		
2025	R-1-1829			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	47,59	5,87	RAR inférieur seuil poursuite		
2024	R-1-2024			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	75,62	1,00	RAR inférieur seuil poursuite		
2019	R-41-37			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	146,62	146,62	Poursuite sans effet		
2024	R-1-3019			OM-Redevance enlèvement ordures ménagères	47,72	5,00	RAR inférieur seuil poursuite		
					1 406,56	1 095,60			

Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 20/11/2025
 50000 - CC PAYS DE LUXEUIL -
 Exercice 2025
 Type de liste : Non valeur

Emettre au nom de la collectivité un mandat typé NON VALEUR au 6541 avec comme Numéro de la liste 7822251333
 pour un montant total de 12,33€

Inférieur strictement à 100	5 pièce(s) pour 12,33 €
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0 pièce(s) pour 0 €
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0 pièce(s) pour 0 €
Supérieur ou égal à 5000	0 pièce(s) pour 0 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Montant	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2022	R-10-256	/		PS-PERISCOLAIRE CENTRE LOISIRS	38,99	6,77	RAR inférieur seuil poursuite-	
2024	R-19-126	/		PS-PERISCOLAIRE CENTRE LOISIRS	1,23	0,09	RAR inférieur seuil poursuite	
2024	R-19-268	:		PS-PERISCOLAIRE CENTRE LOISIRS	15,84	2,99	RAR inférieur seuil poursuite	
2025	R-19-246	/		PS-PERISCOLAIRE CENTRE LOISIRS	2,46	2,46	RAR inférieur seuil poursuite	
2024	R-1-158	/		PS-PERISCOLAIRE CENTRE LOISIRS	36,48	0,02	RAR inférieur seuil poursuite	
					95,00	12,33		

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 070-247000755-20251215-D2025_128-DE

Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 20/11/2025
28500 - SPANC CC PAYS LUXEUIL
Exercice 2025
Type de liste : Non valeur

Emettre au nom de la collectivité un mandat typé NON VALEUR au 6541 avec comme Numéro de la liste 6021650333
pour un montant total de 66,15€

Inférieur strictement à 100

2 pièce(s) pour 66,15 €

Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000

0 pièce(s) pour 0 €

Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000

0 pièce(s) pour 0 €

Supérieur ou égal à 5000

0 pièce(s) pour 0 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation	Nom du redevable	Objet pièce	Montant	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	Observations
2021	R-1-102			89-Redevance SPANC	49,50	0,15	RAR inférieur seuil poursuite	
2021	R-2-15			89-Redevance SPANC	66,00	66,00	Poursuite sans effet-	
					115,50	66,15		